

**Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

PROCÈS-VERBAL

**Séance ordinaire
8 octobre 2024 à 18 h 30**

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en séance ordinaire ce 9^e jour du mois d'octobre 2024, à 18 h 30. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, les Conseillers suivants :

Guy Whissell, siège #1
Johanne Larocque, siège #3
Andrée-Anne Bock, siège #6

Stéphane Drouin, siège #2
Maryse Cloutier, siège #4

Conseiller absent : François Gauthier, siège #5

Assistant également à la séance, Cathy Viens, la Directrice générale et Greffière-trésorière, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée. La Mairesse soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture et ces derniers acceptent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.0 Ouverture de l'assemblée

241008-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 18h33.

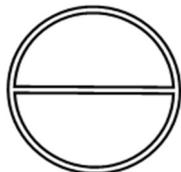
Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

241008-02

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Première période de questions
- 4.0 Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 septembre 2024
- 5.0 Propos de la Mairesse et des Conseillers
- 6.0 Avis de motion, projets de règlements et adoption de règlements
 - 6.1 Avis de motion
 - 6.2 Projets de règlements
 - 6.3 Adoption de règlements
- 7.0 Résolutions
 - 7.1 Soumission – Test amiante
 - 7.2 Déneigement Ste-Augustine
 - 7.3 Soumission - Chaines pour camion
 - 7.4 Achat de chaines pour le convoyeur à neige
 - 7.5 Demande de prêt de local – Club de marche de Notre-Dame-de-la-Paix
 - 7.6 Mandat – Achat bonbons Halloween et cadeaux pour le Noël des enfants
 - 7.7 Addenda à l'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau
 - 7.8 Soumission - Pneus avant pour la rétrocaveuse
- 8.0 Finances
 - 8.1 Adoption des dépenses
 - 8.2 Adoption des salaires
- 9.0 Dépôt de documents
- 10.0 Deuxième période de questions
- 11.0 Varia
- 12.0 Levée de l'assemblée



Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

QUE le point 7.9 Démolition de l'ancien casse-croute soit ajouté à l'ordre du jour;

QU'il y ait dispense de lecture et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3.0 Première période de questions

La première période de questions orales est au bénéfice du public pour traiter de sujets touchant la juridiction du Conseil, sans toutefois qu'ils ne soient à l'ordre du jour (Règlement 1030 sur la Régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions du public.

4.0 Adoption des procès-verbaux

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024

241008-03

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

ET RÉSOLU que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2024 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

5.0 Propos de la Mairesse et des Conseillers

6.0 Avis de motion, projet de règlement et adoption de règlement

6.1 Avis de motion

6.2 Projet de règlements

6.3 Règlements

7.0 Résolutions

7.1 Soumission - test d'amiante

241008-04

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été demandées à deux (2) fournisseurs pour la préparation d'un registre d'amiante pour les bâtiments de la Municipalité, tel que demandé par le gouvernement provincial;

ATTENDU que deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'invitation :

Fournisseur	Prix
Groupe écoPlus	4 500.00\$ (taxes en sus)
Le Groupe GESFOR Poirier, Pinchin	4 950.00\$ (taxes en sus)

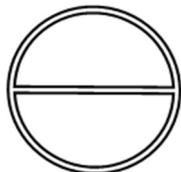
ATTENDU qu'à la suite de la vérification des soumissions, la plus basse est conforme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Drouin

QUE la soumission de Groupe écoPlus soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

7.2 Déneigement 2024 – 2025 d'une partie du rang Ste-Augustine par la municipalité de

**Saint-André-Avellin**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

7.3 Soumission – Chaines pour camion à neige**241008-05**

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été demandées à deux (2) fournisseurs pour la l'achat de chaines pour le camion à neige;

ATTENDU que deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'invitation :

Fournisseur	Prix
AEBI Schmidt	1 749.04\$ (taxes en sus)
Mécanique Petite Nation	802.00\$ (taxes en sus)

ATTENDU qu'à la suite de la vérification des soumissions, la plus basse est conforme;

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

QUE la soumission de Mécanique Petite Nation soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

7.4 Achat de chaines pour le convoyeur de la sableuse**241008-06**

ATTENDU que la chaine du convoyeur de la sableuse est à changer dû à son usure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Drouin

QUE la soumission de AEBI Schmidt soit retenue au montant 3 046.10\$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

7.5 Club de marche de Notre-Dame-de-la-Paix – Demande d'utilisation d'un local**241008-07**

ATTENDU que le Club de marche de Notre-Dame-de-la-Paix demande le prêt de la salle au centre communautaire les lundis de 10h00 à midi;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

QUE le conseil de Notre-Dame-de-la-Paix autorise Le Club de Marche de NNDLP à utiliser la grande salle du centre communautaire;

QUE si cette dernière est louée, le Club de marche devra utiliser la petite salle.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.6 Mandat pour l'achat de décorations de Noël et de bonbon d'Halloween**241008-08**

CONSIDÉRANT que l'Halloween approche à grands pas;

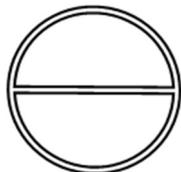
CONSIDÉRANT le Noël des enfants;

CONSIDÉRANT que les décorations de Noël de la municipalité sont désuètes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

QUE le conseil mandate mesdames Andrée-Anne Bock et/ou Maryse Cloutier pour les achats suivants :

- ❖ Achat de bonbons d'Halloween pour un montant maximal de 150.00\$;



- ❖ Cadeaux pour le Noël des enfants pour un montant maximal de 40.00\$ par enfant;
- ❖ Décorations de Noël pour un montant maximal de 1000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.7 Addenda à l'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau

241008-09

ATTENDU que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU la résolution numéro 2019-04-094, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril 2019, relative au projet d'entente intermunicipale concernant le Service régional de formation des pompiers et les documents afférents déposés, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU qu'il est prévu à l'intérieur dudit projet que la MRC de Papineau assume la responsabilité exclusive relative à la formation des pompiers sur son territoire, notamment en ce qui a trait à l'organisation, l'administration, le développement et l'évaluation de cette responsabilité;

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, autorisant la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale et visant à offrir un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*

ATTENDU l'article 7 de ladite entente intermunicipale en relation avec les modalités de renouvellement de cette dernière, notamment en ce qui concerne le renouvellement automatique pour une période de cinq (5) ans suite à l'évaluation du Service par la Commission Sécurité incendie de la MRC et l'émission d'une recommandation par cette dernière, laquelle sera soumise six (6) mois avant la fin de ladite entente ;

ATTENDU l'avis émis le 13 juin 2024 par plusieurs membres de la Commission Sécurité incendie concernant la prolongation de la présente entente pour une durée maximale d'un an afin de permettre une analyse approfondie du Service et de déterminer si ladite entente sera renouvelée à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Drouin

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix adoptent le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant l'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC, conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

QUE le maire et soient et sont mandatés à signer ledit addenda à l'entente intermunicipale suite à son adoption par la MRC ;

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC.

Adopté à l'unanimité des Conseillers présents.

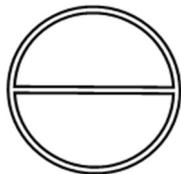
7.8 Soumission – Pneus avant pour la rétrocaveuse

241008-10

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été demandées à deux (2) fournisseurs pour la l'achat de pneus avant pour la rétrocaveuse;

ATTENDU que deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'invitation :

Fournisseur	Prix
-------------	------



Villemaire pneus et mécanique	943.90\$ (taxes en sus)
Robert Bernard	2 294.96\$ (taxes en sus)

ATTENDU qu'à la suite de la vérification des soumissions, la plus basse est conforme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

QUE la soumission de Villemaire pneus et mécanique soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

7.9 Démolition de l'ancien casse-croute

241008-11

CONSIDÉRANT que le conseil désire agrandir l'espace jeux dans le parc;

CONSIDÉRANT que la municipalité recevra une subvention pour l'achat de jeux de parc;

CONSIDÉRANT que l'ancien casse-croute est en piteuse état;

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

QUE le conseil de Notre-Dame-de-la-Paix autorise la démolition de l'ancien casse-croute.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8.0 Finances

8.1 Adoption des dépenses

241008-12

ATTENDU que la directrice générale, greffière-trésorière, dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2024 totalisant un montant de 106 224.77 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Drouin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 106 224.77 \$ est approuvé et que la greffière-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité des Conseillers présents.

8.2 Adoption des salaires

241008-13

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2024 au montant de 18 885.58 \$.

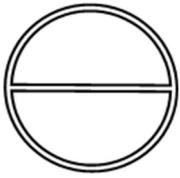
Adopté à l'unanimité des Conseillers présents.

9.0 Dépôt de documents

10.0 Deuxième période de questions

La seconde période de questions orales ne doit porter uniquement que sur les sujets à l'ordre du jour (Règlement 1030 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions du public.



Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, soussignée, Cathy Viens, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

(Signé) Cathy Viens

Cathy Viens
Directrice générale et Greffière-trésorière

11.0 Varia

12.0 Levée de l'assemblée

241008-14

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Drouin

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 18h54.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

(signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana, Mairesse

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens, Directrice générale
et Greffière-trésorière